

**Procès-verbal** de la session **SPÉCIALE** tenue le **16 JUILLET 2012 à 17 heures** au centre administratif, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Christiane LAMPRON,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Sont absents :

Christian DROUIN,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller.

Assiste également à la session :

Gino DUBÉ,	greffier, directeur général.
------------	------------------------------

### **12,187 OUVERTURE DE LA SESSION**

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session.

### **12,188 CONFORMITÉ DES AVIS DE CONVOCATION**

Le greffier déclare qu'il a signifié conformément à la loi l'avis de convocation aux personnes absentes.

### **12,189 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Comme il s'agit d'une session spéciale, l'ordre du jour est adopté comme tel.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. OUVERTURE DE LA SESSION
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR M. DANIEL ALLISON
5. TRAVAUX DE PAVAGE – Adjudication du contrat
6. ZONES INONDABLES DE LA RIVIÈRE NICOLET SUD-OUEST – Mandat pour étude hydraulique et hydrologique
7. ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N<sup>O</sup> 12-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>O</sup> 09-02
8. LEVÉE DE LA SESSION

**12-160      RÉSOLUTION NO 12-160  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

**12,190 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

**12,191 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR  
M. DANIEL ALLISON**

**12-161      RÉSOLUTION NO 12-161  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE  
PAR M. DANIEL ALLISON  
PERGOLA ANNEXÉE AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1    Monsieur Daniel Allison possède un immeuble situé au 6, rue Rouleau;
- 2    Monsieur Allison désire construire une pergola annexée au bâtiment principal en cour latérale comparativement à la distance minimale requise de 2 mètres d'espacement au bâtiment principal tel que prescrit à la réglementation municipale;
- 3    Aucun autre emplacement n'est disponible pour une telle installation;
- 4    Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 5    Le conseil municipal a adopté le règlement no 09-06 sur les dérogations mineures;
- 6    Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7    Aux termes de la résolution no CCU 12-10, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à monsieur Daniel Allison une dérogation mineure permettant la construction d'une pergola annexée au bâtiment principal en cour latérale comparativement à la distance minimale requise de 2 mètres d'espacement au bâtiment principal tel que prescrit à l'article 8.2.3 du règlement de zonage n° 09-02.

- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot **6-63-13, RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

### **12,192 TRAVAUX DE PAVAGE – Adjudication du contrat**

#### **12-162 RÉSOLUTION NO 12-162 TRAVAUX DE PAVAGE CONTRAT À LA FIRME PAVAGE VEILLEUX (1990) INC.**

##### **CONSIDÉRANT QUE :**

- 1 La ville doit procéder à des travaux de réparation et de correction de pavage de certaines de ses voies publiques et à des travaux de rapiéçage;
- 2 La ville a estimé l'ensemble des travaux à 150 354 \$;
- 3 La ville dispose d'un budget de 149 400 \$ pour la réalisation de ces travaux;
- 4 La ville a lancé un appel d'offres public le 19 juin 2012;
- 5 Une seule soumission a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **CONTRAT.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à conclure une entente avec la firme Pavage Veilleux (1990) inc. pour les travaux de pavage, le tout tel que prévu à l'appel d'offres no 12-13 datée du 19 juin 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser les montants suivants pour les fins de la présente résolution :
  - Travaux de réparation et correction de pavage : **CENT SOIXANTE-DIX-HUIT MILLE QUATRE CENT SEIZE DOLLARS (178 416,00 \$)** taxes incluse;
  - Travaux de rapiéçage (patch) : **DEUX CENT CINQUANTE-QUATRE DOLLARS (254,00 \$)** taxes incluses, à la tonne, installé.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **SIGNATURES.** La mairesse et le greffier sont autorisés à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente résolution.
- 5- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt à la firme Pavage Veilleux (1990) inc.

**12,193 ZONE INONDABLE DE LA RIVIÈRE NICOLET SUD-OUEST**  
**– Mandat pour étude hydraulique et hydrologique**

**12-163 RÉSOLUTION NO 12-163**  
**ZONES INONDABLES DE LA RIVIÈRE NICOLET SUD-OUEST**  
**MANDAT POUR ÉTUDE HYDRAULIQUE ET HYDROLOGIQUE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La MRC d'Arthabaska, dans l'élaboration de son schéma d'aménagement, a utilisé la technique du pinceau large pour définir la zone inondable;
- 2 Les propriétaires situés en bordure de la rivière sur la rue Boulet et une partie de la rue des Pins ne peuvent pas faire de demande de permis en raison de la présence de la zone inondable;
- 3 Il y a possibilité de faire une étude hydraulique et hydrologique afin de définir avec précision la limite de la zone inondable
- 4 La firme Les Services EXP inc. a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 5 Aucune montant n'est prévu au budget 2012 à cette fin;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christiane LAMPRON**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MANDAT.** La Ville de Kingsey Falls mandate Les Services EXP inc. pour procéder à une étude hydraulique et hydrologique pour délimiter les zones inondables de la rivière Nicolet Sud-Ouest dans le secteur des rues Boulet et des Pins, le tout tel que décrit à l'offre de service no KIFM-50695 révisée, datée du 16 juillet 2012.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **DOUZE MILLE DOLLARS (12 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le surplus libre.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à la firme Les Services EXP inc.

**12,194 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 12-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 09-02**

**12-164 RÉSOLUTION NO 12-164**  
**ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 12-03**  
**AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 09-02 AFIN DE**  
**DE MIEUX RÉGIR CERTAINS USAGES ET DE MODIFIER**  
**LA SUPERFICIE MAXIMALE DE CERTAINS**  
**BÂTIMENTS COMPLÉMENTAIRES**

Un projet de règlement ayant été remis à tous les membres du conseil municipal, ceux-ci déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à

sa lecture, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le premier projet de règlement n° 12-03 tel que soumis par le greffier.

**12.195 LEVÉE DE LA SESSION**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 17 h 40.

---

Micheline Pinard-Lampron  
Mairesse

---

Gino Dubé  
Directeur général et greffier

